

Communauté de
Communes
« Loire Semène »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 13 DECEMBRE 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux,
le treize décembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :
En exercice : 31
Présents : 21
Excusés représentés : 9
Excusés non représentés : 1
Absents : 0
Votants : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 07 décembre 2022

PRESENTS :

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, Mme BENABDESLAM, M. BOMPUIS,
Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,
Mme GINET, M. GIRODET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE,
Mme PRADIER, M. RIVET, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE,
M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON

EXCUSES REPRESENTES :

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL
Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. HAURY
M. HAURY : Pouvoir donné à M. GIRODET
Mme GOMEZ : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme JANISSET : Pouvoir donné à M. VALEYRE
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à Mme BENABDESLAM
M. MARCEAU : Pouvoir donné à Mme ADJERIOU
Mme ROYON : Pouvoir donné à M. BOMPUIS

EXCUSEE :

Mme TARERAT

n° 20221213_D_169

Commission :
Culture - Patrimoine

Objet : Commission «
Culture – Patrimoine »
: Désignation d'un
membre

Madame Anne VINSON a été élue secrétaire de séance.

Ce point est rajouté à l'ordre du jour après validation à l'unanimité des conseillers communautaires,

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir désigner un membre titulaire au sein de la commission Culture - Patrimoine :

- Madame Nadia ADJERIOU
En remplacement de Madame Lucie SAUZET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Adopte la désignation de Madame Nadia ADJERIOU comme membre titulaire au sein de la commission Culture - Patrimoine,
- Autorise Monsieur le Président à transmettre les listes des membres aux instances concernées.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Le Président

Frédéric GIRODET

